



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 12 avril 2023

No de résolution
ou d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école Belle-Vallée dûment convoquée et tenue au centre communautaire de Maskinongé, ce douzième jour d'avril, deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, formant quorum, sont présents :

LES PARENTS

Ménaïk Bleau	Julie Lavallée
Sabrina Bayeur	Patricia Ladouceur
Karine Boudreault (visioconférence)	Roxanne Pelletier (subs.)

Est absente : Chantal Lacasse

LES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Mélanie Béland	Marie-Pascale De Grandpré (subs.)
----------------	-----------------------------------

Sont absentes : Julie Déziel et Nathalie Viau

LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Sophie St-Louis

LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Vanessa Lampron

LE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Est absente : Murielle Cormier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Martin Fréchette, directeur, et Martine Diamond, secrétaire du conseil d'établissement.

1. MOT DE BIENVENUE, OUVERTURE ET VÉRIFICATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA RÉUNION

Le directeur souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et les remercie de leur présence.

La réunion débute à 19 h 03 et le directeur constate la régularité de la réunion.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

La secrétaire d'école vérifie les présences. Il y a quorum.



01-CE230412

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Sabrina Bayeur que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

02- CE230412

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Julie Lavallée que le procès-verbal de la réunion du 15 février soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- a) Taux de participation à la campagne de financement : Taux de 29%, soit 90 élèves sur 314 au total. Il est donc pertinent de cibler les prochaines campagnes.
- b) Dates des photos scolaires 2023-2024 : les photos auront lieu les 27 et 28 septembre prochains dans les écoles.

7. INFORMATIONS

7.1 Présidente du conseil d'établissement

- ❖ Aucun sujet

7.2 Représentante du comité de parents

- ❖ PEVR du CSS, présentation des résultats du sondage
- ❖ Plan triennal de la flotte des établissements
- ❖ Consultation pour le calendrier scolaire 2024-2025
- ❖ Politique relative à la gestion du transport scolaire

7.3 Directeur d'école

- ❖ Bons coups de la mensuelle des enseignants
- ❖ Visite de la direction du CSS à l'école Rinfret
- ❖ Journée contre l'intimidation
- ❖ Tournoi de mini-volley
- ❖ Cours de danse en ligne à St-Justin par madame Eugénie
- ❖ Comité social : de belles activités offertes

7.4 Correspondance

- ❖ Lettre du syndicat des employés de soutien



8. MESURES CONTRAIGNANTES EN MILIEU SCOLAIRE

Le directeur présente le protocole de gestion du comportement inapproprié ou inacceptable aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques » ;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence :

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves ;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes ;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante ;
- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situation de crise et d'urgence ;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement ;

03- CE230412

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Lavallée, membre du conseil d'établissement, d'approuver le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



04- CE230412

9. RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Le directeur dépose les règles de conduite et mesures de sécurité (mode de vie) qui seront en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pascale De Grandpré d'approuver les règles de conduite et mesures de sécurité 2023-2024 telles que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

10. RECONNAISSANCE DU CSS (MAGAZINE ÉTINCELLES ET RÉUSSITES)

Le magazine Étincelles et Réussites du CSS souligne les accomplissements des personnes suivantes pour Belle-Vallée : Marilou Cossette, enseignante à la maternelle 5 ans à St-Justin et Carole Dumontier, secrétaire à Maskinongé, pour les membres du personnel. Les élèves honorés sont Alexia Hubert de l'école Rinfret et Xavier Bellemare de l'école St-Joseph. Félicitations aux nommés!

11. REPRISE DES JOURS DE TEMPÊTES

Le directeur informe que les jours manqués en raison de tempête cet hiver seront repris comme suit :

- 12 mai T¹ sera un jour 5 (tempête du 23 décembre 2022)
- 19 mai T² sera un jour 9 (tempête du 5 avril 2023)

12. DATE DE LA PORTE OUVERTE DU PRÉSCOLAIRE

Cette année, la porte ouverte du préscolaire 4 ans et 5 ans se tiendra le vendredi 28 avril prochain en avant-midi à St-Justin et en après-midi à Maskinongé.

13. SUIVI RÉOLUTION DU CÉ – CULTURE À L'ÉCOLE

Pour faire suite à la résolution déposée par les parents du conseil d'établissement concernant les sommes versées pour les sorties culturelles, le directeur mentionne qu'il a reçu un appel du service des finances du CSS. Une réflexion relative à la répartition des montants alloués aux écoles plus éloignées est entamée pour l'an prochain.

14. SUIVI PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Le sous-comité se réunira à nouveau en mai prochain.

15. SUIVI FORMATION DES MEMBRES DU CÉ

Les membres ont reçu par courriel le lien de la fiche numéro 7 de la formation :

- Les règles de conduite et les mesures de sécurité.



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 12 avril 2023

16. SUIVI LAB-ÉCOLE

Une visite du chantier devrait avoir lieu le 16 mai prochain pour le personnel de Belle-Vallée. Les membres du personnel de Maskinongé participeront à un colloque du lab-école à Chicoutimi les 18 et 19 mai prochains. Le 24 avril, une réunion au sujet du déménagement est prévue pour le personnel concerné.

Les parents des élèves de la 3^e, 4^e et 5^e année recevront bientôt un sondage sur le bien-être des élèves.

17. AFFAIRES NOUVELLES

- a) Organisation scolaire : la présentation se fera au conseil d'école sous peu
- b) Service de traiteur : le traiteur est en recherche pour un site transactionnel afin de faciliter le processus pour les parents.
- c) Galas de fin d'année : les galas se tiendront les 14 et 15 juin prochains.
- d) Confinement barricadé : Julie Lavallée demande comment s'est déroulé l'exercice dans les écoles. Réponse : tout s'est bien passé, présence de la SQ à St-Justin très appréciée des enfants.

18. DATE, HEURE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue le mercredi 10 mai 2023 à l'école St-Justin.

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Karine Boudreault propose la levée de la réunion à 21 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Ménaïk Bleau, présidente

Martin Fréchette, directeur d'école

05- CE230412